Vol. XXXVI — Saint-Boniface, Manitoba, 30 Octobre 1907. — No. 51

ABONNEMENT
Canada ........ $1.00 par année
Etats-Unis ........ 1.50 "
Europe (compris le port) ........ 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne ........ 12 cents
Chaque insertion subséquente ........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

# LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées [illegible]

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.









## Les Francais au Maroc

Paris, 26.—La France et l'Espagne ont adressé une note identique aux puissances signataires de la convention d'Algésiras, leur proposant la nomination d'une commission internationale qui sera chargée de déterminer le montant des indemnités qui seront demandées au Maroc en rapport avec les massacres de Casablanca.

## Dans la Marine Japonaise

Londres, 29—Une dépêche du "Globe" venant de Yokohama, dit que le gouvernement japonais a ordonné aux chantiers de Measuri la construction d'un contre-torpilleur pouvant être employé comme éclaireur et qui aura une vitesse de 35 nœuds, sera armé d'un canon de 5 pouces, de huit canons de quatre pouces et de quatre tubes lance-torpilles.

## EN IRLANDE

Dublin,—John Dillon, membre du parlement pour East Hago, est rentré dans la politique active. Il vient de se déclarer en entière sympathie avec John Redmond et le pati nationaliste.

M. Dillon a déclaré que toutes les critiques contre Redmond était sans fondement, et dit que celui-ci avait agi avec la plus grande indépendance, le plus grand courage et le plus grand jugement possible.

"La cause irlandaise a fait plus de progrès depuis deux ans, a dit M. Dillon, que dans les trente années de ma vie politique. L'heure viendra où M. Redmond et son parti seront triomphalement vengés."

## Contre le Czar

Saint-Pétersebourg—Un complot que l'on a tout lieu de supposer dirigé contre la vie du Czar, a été découvert le 22 octobre, par un véritable hasard. Des terroristes ont essayé de miner la voie ferrées, près du Tzarkœ Selo. Les rapports diffèrent sur quelques points de détails Mais le fait principal est le suivant: Le général Kriste chassait dans les forêts, à dix-huit milles de Saint-Pétersebourg, dans les environs de Tzarkœ Selo, lorsque ses chiens s'arrêtèrent et se mirent à gratter la terre, à un endroit situé à quatre cents verges de la station de Palwlosk, à l'embranchement de la voie menant de Saint-Pétersebourg à Tzrrkœ Selo; intrigué, le général fit creuser la terre, à l'endroit indiqué par les chiens; le sol paraissait avoir été fraîchement remué. Bientôt l'on se mit à découvert de la paille sous laquelle se trouvaient des planches En enlevant ses planches, quel ne fut pas l'étonnement des chasseurs, en trouvant l'ouverture d'un tunel.

Ils s'engagèrent dans cette voie souterraine et trouvèrent deux hommes occupés à établir une mine sous la voie ferrée.

Ces mineurs improvisés furent remis entre les mains des gendarmes à Tzarkœ Selo. On trouva sur eux des plans de mine et des télégrammes, dans lesquels ont les interrogeait sur le degré d'avancement de leurs travaux.

## Les vols d'Eglise

Limoges (France),28—Antoine Thomas, le tonnelier qui a dirigé la série de vols d'objets d'art dans les églises de France, et dont l'arrestation a causé, il y a quinze jours, un étonnement considérable dans tout le pays, a adressé au juge d'instruction chargé de l'examiner une lettre dans laquelle il expose en détail le nombre de ses vols, les noms de ses complices et ceux des témoins à assigner. Il dit aussi au magistrat que la veille du jour où il s'est livré à la justice il a jeté dans la Seine, près du Pont des Arts, une colombe eucharistique, un des objets qui n'ont pas été retrouvés.

Le juge d'instruction a reçu de Londres, d'un inconnu, un paquet contenant la statue volée à l'église de Sauvetat. L'inconnu déclare avoir reçu une commission de $600 pour cette statue, que l'on disait avoir été vendue aux Etats-Unis par un marchand de Paris.

## Nos Affaires Municipales

Procès-verbal de la vingt-deuxième séance du vingt-cinquième conseil de la ville de St. Boniface, tenu le 28 octobre 1907.

Sont présents: Son honneur le Maire et les conseillers Metcalfe, Collin, Gauvin, Pelletier, Jean, Cusson et Marion.

Le procès-verbal de la vingt et unième séance du conseil et de son ajournement est lu et adopté.

Les différentes communications sont lues.

Le cons. Gauvin présente le vingt-sixième rapport du comité des Finances comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il soit répondu à messieurs Bernier Knott & Bernier que son honneur le maire soit autorisé de s'entendre avec eux pour la préparation de la charte de la ville et la législation du Règlement No 420 concernant l'emprunt de $100,000 00 pour l'achat ou la construction de ponts par la législature de la Province, le Maire devant faire rapport au Conseil ou au comité avant de donner les instructions finales aux avocats.

2. Que l'état du Sécrétaire de la Commission scolaire ainsi que la lettre de Son honneur le Maire relativement à la somme de $32,000.00 pour fins scolaires pour l'année 1907, soient filés.

Ce rapport est adopté.

Proposé par le conseiller Marion, secondé par le conseiller Gauvin que le contrat tel que soumis entre la Ville et la Bitulitic & Contracting Limited soit accepté et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés de le signer. Agréé.

Proposé par le cons Cusson, secondé par le cons. Marion que le secrétaire-trésorier soit autorisé de signer l'application pour le plombage de la station de feu No. 1. Agréé

Proposé le conseiller Cusson, secondé par le cons. Marion que le règlement "No. 508 to close up and convey those portions of road allowances adjoining the Canadian Pacific Railway right of way lying between Mission street and the Town limit," subisse sa troisième lecture et passe sous son titre. Agréé.

Proposé par le conseiller Cusson, secondé par le conseiller Marion que la lettre de la Western Canada Flour Mills Company, ainsi que la motion soumise par eux soit référées à l'électricien de la ville qui voudra bien faire un rapport pour la prochaine assemblée du comité. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Metcalfe que la promesse de vente entre la ville de St. Boniface et la Arctic Ice Company pour les 12 pieds Nord du lot 90, soit référé ré au comité des Finances.

Les communications dont le conseil n'a pas disposé sont référées aux comités dont elles relèvent.

Proposé par le cons. Marion, secondé par le cons. Cusson que la séance s'ajourne à lundi prochain le 4 novmbre et que les différents comités permanents et spéciaux s'assemblent mercredi le 30 courant, attendu que vendredi est une fête religieuse. Agréé

Le prix de la viande est très élevé dans le moment. De leur côté les cultivateurs se plaignent qu'on leur donne un prix dérisoire pour leurs animaux; aussi notre surprise a-t-elle été assez considérable, samedi, en lisant dans un journal de Winnipeg, des *interviews* de bouchers qui prétendent vendre a profit très minimes, quand ils ne vendent pas à perte.

Le Manitoba.

Mercredi, 30 Octobre 1907

## M. BORDEN

Le chef de l'opposition, M. R. L. Borden a visité Winnipeg lundi dernier. Le parti conservateur a fait à son leader une réception enthousiaste.

Le lunch offert à monsieur Borden, par les jeunes conservateurs a réuni plusieurs centaines de personnes. Ce fut une très cordiale démonstration. Le chef conservateur n'a pas fait de discours politique ; il s'est contenté de remercier ses hôtes avec effusion, se réservant d'aborder les questions politiques dans la soirée.

M. J. G.H. Bergeron, député de Beauharnois, était aussi présent. Son discours, comme celui de M. Borden, a été couvert de vifs applaudissements.

Sir Charles Tupper, l'hon. H. J. Macdonald, l'hon. M. Roblin et les autres membres du cabinet provincial, les sommités politiques et toute une jeunesse ardente étaient là.

* * *

Mais autrement considérable a été la réunion de la soirée, dans la vaste enceinte du Walker.

* * *

Le chef de l'opposition a acquis de l'ampleur de parole depuis sa tournée de 1902. C'est un debater remarquable ; on le considère comme le plus fort logicien des Communes. L'honnêteté du leader conservateur est chose indiscutée dans un parti comme dans l'autre. Son discours de lundi soir a été l'exposition claire et franche d'un programme étudié avec soin, muri dans la réflexion et l'observation attentive des conditions actuelles du Canada.

M. Borden a fait un long et vigoureux plaidoyer en faveur de la protection comme la base essentielle de nos relations commerciales avec les autres pays ; les remarques du leader sur le tarif actuellement en force ont frappé juste. Etrange conduite en effet, que celle d'un parti qui arrive au pouvoir en se réclamant du libre-échange et qui adapte ensuite dans la pratique un système qui n'a rien de défini et qui tient la finance et le commerce dans un malaise nuisible au progrès du pays.

M. Borden a successivement parlé de la question japonaise, du transcontinental, du service des postes, des dépenses publiques, de la loi électorale, de l'administration des terres de la Couronne par chaque province, de l'agrandissement du territoire du Manitoba.

Ce programme, que nous mettrons devant les yeux de nos lecteurs, se recommande à l'attention publique.

Nous sommes à la veille des élections générales.

Préparons-nous à remplir intelligemment et honnêtement nos devoirs de citoyens d'un grand pays.

M. Borden a fait une œuvre utile en venant exposer ici son programme ; l'ouest canadien préfèrera ce programme et l'honnête homme qui l'énonce au gouvernement de qualité douteuse qui nous gouverne à Ottawa depuis 1896.

M Bergeron a aussi parlé à cette grande assemblée de Winnipeg. Le député de Beauharnois a fait honneur aux Canadiens-français, qui tous étaient contents, heureux de voir un des leurs si cordialement applaudi par un bel auditoire anglais. M. Bergeron a la parole vive et féconde ; il a le trait qui porte et qui souvent amuse l'auditoire au dépens de l'adversaire. Nous saluons en M. Bergeron un compatriote de renom, dont l'accueil sympathique à Winnipeg et dans tout l'ouest canadien nous a causé un sensible plaisir.

---

Première session de la Cour de comté de Saint-Boniface, lundi prochain, 4 novembre, présidée par l'hon juge Prud'homme.

## Notes Politiques

Trois élections partielle ont eu lieu hier dans Ontario. Le comté de London, où l'Hon. M. Hyman, ministre libéral, se faisait jadis élire, a donné la victoire, hier, à M. Beattie, conservateur par au-delà de mille voix de majorité.

Le Comté de Northumberland-Est a aussi élu un conservateur, M. C. L. Owens, par 150 voix de majorité ;

Le Comté de Wellington-nord a élu un libéral, M. Alex. M. Martin par une pluralité de 400 voix.

* * *

Les libéraux de Norwood ont tenu, lundi soir, une assemblée où l'on a fait le choix de délégués à la convention de demain.

* * *

L'Hon. M. Alphonse Turgeon, le nouveau procureur-général de la Saskatchewan, a été déclaré élu par 65 voix de majorité sur son adversaire M. Bradshaw, au décompte qui vient d'avoir lieu à Prince Albert. Les premiers résultats avaient été favorables à M. Bradshaw. Peu de personnes chicaneront M. Turgeon sur sa victoire, si chèrement gagnée. De cette lutte on peut cependant conclure que le parti libéral de la Saskatchewan sera en danger aux prochaines élections générales, M. Haultain, le chef de l'opposition, et ses amis, s'organisent avec une grande vigueur.

* * *

Les libéraux du comté de Provencher se réuniront demain en convention pour faire le choix d'un candidat aux prochaines élections fédérales. La rumeur publique mentionne plus aspirants. Nous n'aimons pas à chicaner inutilement ; nous attendrons donc les résultats de cette convention avant d'adresser la parole à messieurs nos adversaires.

## Dans Quebec

La province de Québec devient le théâtre de dramatiques événements.

On sait que l'opposition conservatrice, dirigée par l'honorable M. P. E. Leblanc, et le parti nationaliste, commandé par M. Henri Bourassa, accusent le gouvernement local de graves irrégularités dans l'administration de la richesse nationale.

Ainsi le gouvernement aurait négocié avec un syndicat belge la vente d'une grande étendue de terrains publics avec l'entente que ce syndicat verserait $60,000 au crédit de la Caisse Electorale des libéraux. Le printemps dernier, un journal très combatif, le *Nationaliste*, reprocha ce méfait à l'un des membres du gouvernement, l'hon M. Prévost.

L'article du *Nationaliste* fit l'effet d'une bombe au milien du public. Tous les yeux se tournèrent vers Québec, d'où l'on attendit des explications officielles.

Le cabinet délibéra : le résultat de ses délibérations fut que la Couronne traduisit le directeur du *Nationaliste*, M. Asselin, devant les tribunaux. Ce fut un procès mouvementé. Un libéral en renom, maître N. K Laflamme se chargea de défendre Olivar Asselin. Après plusieurs semaines de plaidoiries ardentes, le jury déclara ne pouvoir s'accorder sur un verdict.

L'accusation Asselin tient donc encore debout.

M. Prévost, le ministre d'abord visé, à dû démissionner.

L'Hon. M. Turgeon, impliqué dans l'affaire, et acculé par MM. Bourassa et Leblanc à des affirmations ou à des dénégations catégoriques, a senti le besoin d'une réhabilitation publique. Il vient en conséquence de démissionner comme député du comté de Bellechasse et il demande à ses électeurs de le réélire.

Il a défié M. Bourassa, le plus puissant de ses accusateurs, à lui faire la lutte. Et M. Bourassa a relevé le défi !

Cette bataille électorale sera formidable. M. Bourassa fait un acte de superbe courage ; une élection partielle contre un ministre, c'est en effet une entreprise pleine d'audace et d'épouvante crânerie. Si M. Bourassa perd la bataille son prestige personnel en souffrira ; s'il emporte l'élection, M. Gouin et ses amis peuvent faire leur malle pour décamper de sur les hauteurs de Québec. Ce sera la bascule du gouvernement à brève échéance.

Pendant que la lutte se fera à Bellechasse entre M. Bourassa et Turgeon, le parti conservateur, commandé par M. Leblanc, s'opposera à l'élection dans Nicolet, de M. C. R. Devlin, auquel M. Gouin a confié un portefeuille. M Devlin est un tribun remarquable ; son adversaire sera M. Albert Sévigny, jeune avocat de talent, orateur dont la parole vigoureuse est remplie de promesses.

M. Leblanc et ses amis sont secondés dans leur campagne par l'*Evénement*, dont la rédaction est supérieure. L'*Evénement* est le seul journal conservateur quotidien de la province ; il a donc à faire feu sur toute la ligne de combat ; il s'acquitte de ce devoir avec une persévérance qui a fort abattu les fières allures de la grande presse libérale. L'organe conservateur attaque le gouvernement sur ses ventes à à prix dérisoire d'une grande partie du domaine public : forêts, terres à culture, mines, pouvoirs d'eau....

Le *Canada* et la *Presse* à Montréal, et le *Soleil*, à Québec, défendent le gouvernement Gouin; La *Patrie* tient une attitude neutre ; elle publie strictement les faits, se permettant quelquefois de paternelles remontrances à ceux qui commettent des excès de langage dans la lutte !

Jusqu'ici le public paraît donner tort au gouvernement.

Nous relatons brièvement ces faits sur la politique locale de Québec parceque nos lecteurs, nous le savons, s'intéressent toujours à la vieille province. Nous n'y ajoutons aucune appréciation, sinon que même les gouvernements soutenus par les plus fortes majorités ne sont pas invincibles quand on les oppose vigoureusement, et surtout quand ils commettent des actes à saveur de scandale ou de malversation.

## La Grande Finance Americaine

L'état du marché financier, et surtout celui de la bourse, chez nos voisins, n'est pas sans causer les plus graves appréhensions aux capitalistes et aux commerçants des deux mondes.

Les américains sont riches, puissants, énergiques ; il faudrait d'autres secousses que celles de ces dernières semaines pour les bouleverser et les mener à une de ces crises dont on se relève lentement et difficilement. Ils ont cependant conscience d'un danger imminent et de la gravité de la situation.

Les fautes se paient tôt ou tard ; plus l'échéance est reculée, plus le châtiment est sévère.

Les grands flibustiers de la finance, ces courtisans des désastres actuels et de ceux qui vont suivre, commencent à s'émouvoir et à s'apercevoir qu'en face d'un homme d'Etat résolu et d'un peuple qui se révolte, la résistance n'est guère possible.

La plupart des grandes fortunes aux Etats-Unis ont été amassées avec une rapidité scandaleuse. L'exploitation adroite de loi insuffisante, la crédulité publique, la complicité des autorités ont permis à une poignée d'hommes de rançonner les masses à leur profit et de prélever tribut sur l'industrie et le commerce.

Leur plus grand crime est d'avoir majoré les capitaux des compagnies qu'ils dirigeaient, d'en avoir créé dans ce seul but, et d'avoir livré au peuple à très haut prix des actions sans valeur qu'il payait de ses économies.

S'il fallait aujourd'hui réaliser toute cette eau transformée en or l'opération deviendrait un véritable désastre national.

Elle est à redouter cette calamité et le président Roosevelt, dans le discours qu'il a prononcé à Nashville, vient de laisser entrevoir la possibilité d'une révolution près de laquelle la Terreur ne serait que jeu d'enfant. Il a dit :

"Il est difficile de punir les crimes commis avec une habileté dénuée de tout scrupule par les possesseurs de grandes fortunes. Il est difficile de punir, comme il le mérite, l'homme qui, à la tête d'une grande entreprise commerciale, d'un grand chemin de fer, nuit aux masses ; c'est difficile parceque nous n'avons pas encore de lois à cet effet et que de plus le peuple, par lui-même et par ses représentants, ne réalise pas la gravité des crimes commis de cette manière. L'homme qui construit un chemin de fer là où il est utile, est un bienfaiteur. Il doit être soutenu et protégé contre tout attaque injuste. L'homme qui manipule les valeurs de ce chemin de fer de manière à voler le public, les actionnaires, les capitalistes quels qu'ils soient, ou les armateurs,—cet homme fait tout ce qu'il peut pour ruiner les bases de nos institutions et c'est notre devoir de le combattre ouvertement, de lui faire la guerre dans l'intérêt du peuple en général et particulièrement dans l'intérêt des honnêtes gens.

"Rappelez-vous qu'on est toujours puni par où on a péché. Si vous assistez avec insouciance au spectacle de la malhonnêteté triomphante, les jeunes gens penseront que les roueries commerciales, la violation des lois, le jeu et l'escroquerie sont les meilleures voies conduisant à la fortune. Si nous tolérons un pareil ordre de choses non seulement nous laisserons s'abaisser la conscience publique, mais nous courtiserons la plus ignorante et la plus vile des réactions qui écrasera à la fois les coupables et les innocents. Elle attaquera les financiers coupables avec une brutalité et une maladresse telles qu'elle atteindra en même temps les honnêtes gens.

"Je veux que l'accès à la fortune par des moyens malhonnêtes cesse afin d'empêcher la venue de la réaction dont je parle."

Ce que dit le président Roosevelt, bien des hommes le pensent et l'ont exprimé. Les Etats-Unis, pour nous servir d'un cliché célèbre, sont arrivés à un tournant de leur histoire ; puissent-ils, par ce temps d'automobilisme, n'être pas trop lancés et pouvoir enrayer à temps afin d'éviter la culbute meurtrière.

*La Presse.*

## Au Sacre-Coeur

Lundi soir, a eu lieu, dans les salles du Sacré-Cœur, à Winnipeg, la première des parties de cartes que le cercle se propose de donner cet automne.

Un grand nombre de personnes tant de Saint-Boniface que de Winnipeg y ont pris part.

Mme J. V. Dumoulin a gagné le prix des dames. Mme C. Couture et Mlle Laplante ont eu le prix de consolation. M. Cléopas Pélissier et M. Hurtubise ont gagné le prix des messieurs ; M. H. Olivier a eu le prix de consolation.

La deuxième partie de la série a été tirée hier.

## Au College de Saint Boniface

Mardi, le 29 novembre 1907, il y aura dans la salle du Collège, un grand concert donné par les élèves.

Son Honneur, sir Daniel Mc Millan, lieutenant-gouverneur du Manitoba, a bien voulu accepter l'invitation d'en être le distingué président. Il va sans dire que sous un tel patronage, cette soirée artistique ne manquera pas d'être un succès.

Outre le programme musical des mieux choisis, on y jouera quelques scènes extraites de pièces classiques de Racine et de Shakespeare.

Les billets sont en vente au parloir du collège. Les sièges réservés sont de 50cts et l'entrée de 25cts.

## Le Transcontinental

Ottawa, 26—M. Collingwood Schriber, premier ingénieur consultant du gouvernement, est de retour d'une inspection de la ligne du Grand-Tronc-Pacifique ou voie de construction entre Portage-La-Prairie et Saskatoon. M. Schrieber dit que si le temps est favorable les rails seront posées d'ici quelques semaines entre Portage-La-Prairie et Saskatoon. Cent vingt-trois milles de la voie ferrée sont actuellement ouverts au trafic, et près de cent autre milles sont maintenant près à l'être.

Le grand obstacle que rencontrent les entrepreneurs, dit M. Schrieber, est le manque de dormants et la rareté de la main-d'œuvre. Pendant qu'il était dans l'ouest, trois cents hommes, dans une seule section de la voie ont quitté l'ouvrage pour aller travailler aux champs, où l'on paie jusqu'à $3.50 par jour. Les entrepreneurs paient maintenant $2.25 pour des ouvriers ordinaires, et même à ce prix il leur est presque impossible de trouver des hommes.

A Saskatoon tout est prêt depuis trois semaines pour poser les rails et raccorder la voie à celle de Portage-La-Prairie. Mais bien que l'agent de placements ait demandé plusieurs centaines d'hommes, il n'a pu en obtenir que trente-cinq.

Il espère que vers la fin de l'année prochaine les trains circuleront entre Winnipeg et Edmonton.

### NAISSANCE

En cette ville, le 26 du courant, Mde J. Bourgouin, une fille. Parrain et Marraine M. et Mme Louis Lafranchise.

### MORTGAGE SALE

**Of Farm Property**

Under and by virtue of the power of sale contained in a certain Memorandum of Mortgage which will be produced at the time of sale there will be offered for sale by Public Auction, by A. H. Pulford, Auctioneer, at his auction rooms, at 320 Donald St. in the City of Winnipeg, on Thursday, November 28th, at the hour of twelve o'clock noon, the following farm property :

In the Province of Manitoba and being composed of the South West Quarter of section Ten (10), in township Nine (9), Range eight (8), East of the Principal Meridian.

The property will be sold subject to a reserve bid. Title : Torrens title.

Terms of sale : Twenty per cent cash at the time of sale and the balance in accordance with terms to be made known at the time of sale.

For further particulars, apply to

A. J. H. DUBUC,
Vendor's Solicitor.
216 Portage Avenue,
Winnipeg, Man.

Dated at Winnipeg this 26th day of October, A. D. 1907.

## CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—"Thanksgiving day., demain ; congé, par conséquent.

—Un groupe de jeunes gens parle de fonder une nouvelle association athlétique à Saint-Boniface.

—De très intéressants concours de cartes, d'échecs et de dames ont eu lieu à l'Union Ste-Cécile, la semaine dernière.

—PERDU : Un bracelet en or du Klondyke; une récompense sera offerte à la personne qui le rapportera à nos bureaux.

Demoiselle Française demande place dans un hotel, pour servir les tables, s'adreser au No. 153 Rue Notre-Dame, St. Boniface.

—Le pavage de la rue Marion est à peu près terminé. C'est une belle pièce d'ouvrage, qui embellit considérablement Norwood.

—Allez chez Allaire et Bleau, pour Poêles à charbon de Québec, communément appelés Tortue. Meilleur marché que partout ailleurs.

—ON DEMANDE à louer, une petite maison ou cottage à Saint-Boniface où au Norwood. Petite famille et bon locataire. S'adresser au *Manitoba*.

—Le terrain se met à changer de mains encore une fois. On rapporte plusieurs transactions importantes à Winnipeg au cours des derniers dix jours.

**—1000 lbs de Tabac Valiquette, No. 40, 50, 60, 80 et 100, aussi Tabac en feuille chez J. B. Leclerc, 15 Avenue Provencher.**

—Le Magasin Cheapside, 17, rue Provencher, sera ouvert jusqu'à 10 heures, jeudi soir, mais sera fermé toute la journée, vendredi, jour de la Touissaint.

—SERVANTE DEMANDÉE : On demande, chez madame jugeen-chef Dubuc, 72, rue Donald, Winnipeg, une servante, française ou canadienne-française.

—MAISON moderne à louer sur la rue Notre-Dame, presqu'en face de l'hotel Mondor, à des prix très modérés. S'adresser à J. A. M. de La Giclais et Cie, Winnipeg.

—Une pétition signée par 300 contribuables de la ville a été présentée à M. J. A. F. Bleau, l'invitant à se porter candidat à la mairie en décembre prochain. M. Bleau a accepté.

—Mde Bolduc, mère de madame E. J. O'Sullivan, de cette ville, et mademoiselle Bolduc, sont parties hier pour Montréal, après une promenade au milieu de nous. Beaucoup d'amies et d'amis les ont saluées à la gare.

—Le maire Ashdown, de Winnipeg, est revenu d'Angleterre jeudi dernier ; on sait qu'il avait fait la traverssée pour placer les débentures de laville sur le marché anglais ; les offres qu'on lui a faites ne lui ont pas paru assez avantageuses pour être acceptées. On aura donc recours aux banques jusqu'à ce que le marché devienne meilleur.

—M. W. Trutter, de Winnipeg, vient d'être désigné par le congrès des Métiers et du Travail du Canada, pour aller passer une année en Angleterre, afin d'éclairer les ouvriers de la Grande-Bretagne sur les conditions économiques des travailleurs au Canada, en les détrompant sur les fausses représentations qui peuvent leur être faites par les agents d'immigration









## Ville de St-Boniface

PROMULGATION DE DIVERS REGLEMENTS DE LA VILLE DE SAINT-BONIFACE.

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a passe et approuvé les divers règlements ci-après mentionnés, savoir :

Règlement No. 501, concernant les travaux publics.

Règlement No 502, amendant les Règlements 331 à 408 et annuiant le Règlement No. 486, concernant l'aqueduc.

Règlement No. 503, concernant l'érection et le déplacement des bâtisses et pour prévenir les incendies.

Règlement No. 504, amendant le règlement No. 169 pour assurer la condition sanitaire des édifices.

Règlement No. 505, pour fermer une partie de la rue Des Meurons.

Règlement No. 506, changeant les noms de certaines rues dans les limites de la Ville de Saint-Boniface.

Règlement No. 507, pour pourvoir à la nomination d'un Inspecteur des Licences et concernant l'émission des Licences.

Règlement No. 509, amendant le règlement No. 487, concernant la manière d'établir le coût des ouvrages d'amélioration locale.

Règlement No. 5 0, concernant l'installation et l'usage des courants électriques dans et sur les édifices.

Règlement No. 511, pour établir et ouvrir une ruelle dans le bloc 15, plan 386.

Règlement No. 512, concernant les chiens

Règlement No. 513, concernant la Santé Publique.

Règlement No. 514, pour fermer une partie de la rue Thibault.

Règlement No. 515, fixant le taux des taxes pour l'année 1907.

Règlement No. 516, amendant le règlement No. 487, concernant la manière d'établir le coût des ouvrages d'amélioration locale et annulant le règlement No 509.

Règlement No. 517, concernant les animaux errants et pourvoyant à la nomination de gardien d'enclos.

Avis est aussi donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a passé et approuvé les règlements ci-après mentionnés, étant tous des règlements créant des dettes pour la construction de certains ouvrages spéciaux et autorisant l'émission de débentures spéciales pour les divers montants respectifs ci-après énumérés, et pourvoyant au paiement de ces dettes par des taxes spéciales sur les propriétés ayant front sur les dits ouvrages respectivement, savoir :

Règlement No. 518, pourvoyant au paiement par taxes spéciales du coût du pavabitu lithique sur la rue Eugénie, entre l'avenue Taché et la rue du Collége, $14451.59

Règlement No. 519, pourvoyant au paiement par taxes spéciales du coût du pavage bitulithique sur la rue Berry, de l'avenue Taché à la limite est des lots 41 et 102 Plan 692, $18019.50

Règlement No. 520, pourvoyant au paiement par taxes speciales du coût du pavage en blocs d'asphalte de l'avenue Provencher, de la rue St. Jean-Baptiste à la rivière Seine, $21850.69

Règlement No. 521, consolidant les Règlements Nos. 518, 519 à 520, $54221.78

Règlement No. 522, pourvoyant au paiement par taxes spéciales de la part de la Ville du coût des pavages bitulithiques de la rue Berry, de l'Avenue Taché à la limite Est des lots 41 & 102 et de la rue Eugénie de l'avenue Taché à la rue du Collège, $8117.78

Règlement No. 523, pourvoyant au paiement par taxes spéciales de la part de la ville du coût du pavage en blocs d'asphalte de l'avenue Provencher, de la rue St. Jean-Baptiste à la rivière Seine, $14567.14

Quiconque désirerait faire annuler les dits règlements ou aucun d'eux en tout ou en partie devra faire une demande à cet effet à un juge de la Corr du Banc du Roi siégeant en chambre dans les deux semaines qui suivront la publication de cet avis pendant trois semaines consécutives, une insertion par semaine, dans le journal "Le Manitoba" et dans le "Norwood Press", sinon sa demande ne pourra être entendue.

Saint-Boniface, 23 octobre 1907.

J. B. COTE,
Secrétaire-Trésorier.





ON DEMANDE un homme énergique connaissant Winnipeg et St. Boniface comme agent. Un homme capable de vendre des parts, nous paieront une commission libérale, notre offre comprendra un district.

AMERICAN CANADA OIL Co.
28, Batisse, Banque des Marchands.
Winnipeg.









## A VENDRE

Un engin et un batteur de seconde main, en bon ordre, le tout sera vendu a bon marché.

S'adresser a,
NAPOLEON PRINCE,
St. Boniface.







# LE MANITOBA

LE PAYS DES BONNES OCCASIONS

—— POUR LE ——

Cultivateur, le mécanicien ou le travailleur.

Le pays où l'homme peut faire le plus, dans peu de temps et sans beaucoup d'effort

## EN 1906.

1. 3,141,537 acres ont produit 61,250,413 minots de blé, une moyenne de 19 minots à l'acre.
2. Les cultivateurs ont depensé au dessus de 1,515,085 dans la construction de bâtisses.
3. Les retours de la construction a Winnipeg prouvent qu'il a été dépensé dans cette ville $13,000,000.
4. Un collège agricole est établi.
5. Le prix des terrains augmente toujours. Ils se vendent maintenant de $6.00 à $50.00 l'acre.
6. Le Manitoba a 45,000 cultivateurs riches.
7. Le Manitoba a encore 20,000,000 d'acres cultivables, prairie vierge prête à la culture.

## AUX NOUVEAUX COLONS

Venant à l'Ouest—Ne passez pas le Manitoba sans voir les riches terrains et ses avantags Arrêtez à Winnipeg et renseignez-vous sur les conditions et a location des homesteads, sur le prix et la valeur des terrains du gouvernement provincial et des chemins de er.

R. P. ROBLIN,
Premier du Manitoba et Ministre de l'Agriculture

Pour information spéciale voyez

JOSEPH BURKE, 617 rue Main, Winnipeg Man.

JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto, Ont

FEUILLETON DU MANITOBA.

# LOLITA

NO 23

—

"Il nous est défendu d'aimer "quelqu'un, fût-ce notre enfant, "plus que la vérité, plus que la "probité, plus que l'honneur."

MME EMELINE RAYMOND.

—Que de larmes ! dit le jeune docteur ; que nous sommes nerveuse! Il faut tâcher de modérer cela, Clo. Tu devrais lire un peu, t'occuper dans ton lit, sans te fatiguer, prier Mlle Dolores de venir. Je vais partir demain.

—Déjà ! dit Clothilde. Et elle reprit aussitôt :

—Je suis pourtant bien contente que tu t'en ailles, mon pauvre Bernard, puisque c'est pour me ramener Emile.

Il lui consacra la moitié de la journée ; puis, vers trois heures, il sortit pour quelques visites. Comment lui sembla-t-il indispensable d'en faire une à sa vieille cousine, Mme d'Arcy, qu'il ne voyait guère que trois fois par an ? C'est ce que nous ne saurions dire ; mais le fait est qu'ayant avisé un fiacre, il se fit conduire rue de la Bienfaisance, où il trouva Mme d'Arcy qui se montra charmée et flattée de le voir, le jour même de son retour, et à laquelle il n'osa ouvrir la bouche de Dolores.

Il serait revenu avec son incertitude sans l'heureuse intervention de Jacques, lequel, étant entré inopinément, lui sauta au cou en lui demandant s'il ne lui avait pas rapporté quelque chose d'Egypte. Heureusement que le papa n'était pas là pour entendre une question aussi peu conforme à la civilité puérile et honnête !

—Mon Dieu ! non, répondit Bernard ; j'avais bien pensé à t'offrir une momie ou une pyramide ; mais celle d'Egyptes sont un peu grosses Alors je me suis contenté de passer chez Siraudin qui m'en a fourni une, beaucoup plus transportable, que je te prie d'accepter.

Disant cela, le cousin Bernard tira de sa poche une jolie pyramide, toute dorée et remplie de bonbons délicieux.

Jacques remercia, embrassa, puis s'enfuit aussitôt pour montrer son trésor à Lolita.

—Regardez, mademoiselle, comme c'est joli !

—Oh ! c'est charmant. Qui vous a donné cela, Jacques ?

—C'est mon cousin Bernard.

—C'est singulier, dit la jeune fille : je pensais justement à un Bernard qui va revenir d'Egypte.

—C'est peut-être le mien dit Jacques.

—Je ne crois pas. Celui dont je parle ne peut encore être revenu.

—Le mien à une belle barbe noire, fit Jacques, avec orgueil, et il est très bon, très bon.

—Le mien est très bon aussi, dit Lolita, en riant, mais il n'a pas de barbe.

Pendant ce temps, Bernard fermait la porte que Jacques avait laissée ouverte, tandis que Mme d'Arcy disait en souriant :

—Il est allé montrer votre pyramide à son institutrice, je le parierais : il faut qu'il fasse voir tout ce qu'il a, il l'aime tant.

—Il a donc une institutrice, maintenant? dit Bernard, devenu très attentif.

—Oui, une jeune fille très bien, de très bonne famille, à laquelle il s'est passionnément attaché.

—Comment la nommez-vous ? demanda le jeune docteur, en s'efforçant de prendre un ton indifférent.

—Elle s'appelle Mlle Declermont, répondit Mme d'Arcy, un peu surprise de l'intérêt que son jeune cousin prenait au nom d'une institutrice qui lui était inconnue.

Sa surprise augmenta considérablement lorsque Jacques ayant reparu, entraînant Lolita pour lui faire demander des timbres d'Egypte à son Bernard, celui-ci salua, d'un air heureux, tandis que la jeune fille non moins heureuse, lui tendait la main, en s'écriant :

—Vous ici ?

Cela demandait une explication. Elle fut donnée en entier à Mme D'Arcy, qui à son tour, apprit à Lolita qu'elle était une demoiselle de Sivrey et qu'en cette qualité, elle avait partagé l'opposition de la famille au mariage de la mère de Bernard avec M. Fortuné, et avait cessé de la voir, à partir de cette époque. Bernard, au contraire, étant un de Sivrey, les relations avec lui étaient demeurées cordiales, quoique un peu rares.

—Mais, puisque cette pauvre jeune femme est malade, dit Mme d'Arcy à son cousin, j'irai volontiers la voir avec Mlle Dolores, si vous jugez que cela puisse lui faire plaisir.

—Non seulement du plaisir, mais du bien, beaucoup de bien, répondit le jeune docteur, en remerciant chaleureusement.

Il prit ensuite congé de sa cousine et de Lolita ; car à peine de retour, il lui fallait songer au départ.

Bernard revint à pied, sans se hâter, en flâneur, prenant le temps d'entretenir toutes ses pensées. Il renonçait à ses autres visites, celle qu'il venait de faire lui ayant été trop agréables pour vouloir en effacer ou seulement en atténuer le souvenir Ce n'était pas à sa vieille cousine qu'il songeait, ou, si elle se présentait à sa pensée, elle ne venait qu'au second plan, accompagnant une autre figure plus jeune et, il fallait bien le dire, plus aimée. Oui, deux ans de l'Egypte n'avaient pu ôter de son esprit, et surtout de son cœur, la charmante fille dont il avait pu jadis apprécier toutes les vertus solides et dont il venait de subir de nouveau le charme exquis. Pourquoi, en s'y laissant aller, éprouvait-il comme une angoisse, comme un remords ?

Bernard de Sivrey avait certes le respect de son nom ; mais son esprit était trop large et son cœur trop droit pour qu'il pût craindre de se mésallier en épousant une jeune fille d'excellente famille et d'éducation parfaite. Ses scrupules ne venaient donc pas de là. Il prenait plutôt naissance dans l'incertitude où il était des sentiments de Mlle Declermont. Avait-elle aimé Emile? A quel point l'avait-elle aimé ? L'aimait-elle encore ?

Voilà quel était le problème que le jeune docteur cherchait à résoudre, tandis qu'il manquait presque de se laisser écraser, car il avait oublié cette agilité parisienne de l'œil et de l'oreille, toujours en éveil, quelle que soit la préoccupation de l'esprit. Il parvint cependant, sain et sauf, au boulevard de Courcelles, où il s'occupa aussitôt de ses préparatifs.

Le premier et le plus important était de laisser sa sœur confiance dans le succès de la mission qu'il allait entreprendre. Il y employa la meilleure partie du temps qui lui restait.

Si, jadis, Bernard s'était laissé aller à un peu d'égoïsme, il fit preuve, cette fois, d'une véritable abnégation, en s'éloignant de Lolita au moment où il se retrouvait sous le charme et où il aurait voulu pouvoir revoir la jeune fille, l'étudier, la deviner. Quitter cette aimable occupation pour ce voyage en Belgique qui ne pouvait certes passer pour un voyage d'agrément, c'était un sacrifice ; mais le jeune homme le fit sans hésiter, désireux, avant tout, de rendre à sa sœur la tranquillité d'esprit que sa santé réclamait impérieusement.

XXI

Au moment où Emile était descendu de wagon, à la gare de Bruxelles, il se rependait déjà d'y être venu. Ainsi que nous l'avons dit, c'était un caractère faible plutôt que mauvais, et lorsque l'entraînement du premier moment fut passée, son équipée lui sembla peu glorieuse. Il avait trop d'intelligence pour s'engouer longtemps d'une femme qui, de même que toutes ses pareilles, ne possédait d'autre amour que celui du luxe et du plaisir. Sa conquête ne tarda pas à lui être à charge. Plus d'une fois, il songea avec remords et même avec regret aux beaux yeux si tendres de Clotilde, à ses lèvres pures qu'aucun mensonge n'avait souillées, à son cœur innocent qui ne connaissait point d'autre amour que le sien. Mais le vin étant tiré, il se crut obligé de le boire. Il essaya, du moins, de se distraire le plus possible ; malheureusement, le pays y prêtait peu et quand il eût visité les admirables églises de la ville, ses bibliothèques, son beau musée, installé dans son palais de Brabant, il ne lui resta plus que les promenades dans la campagne. Cette campagne plate et grasse ne disait rien à son imagination de poète et il allait peut-être se décider sagement à prendre congé de Bruxelles et de la divine X... dont il avait par-dessus la tête, lorsque, par une cruelle ironie du sort, il fut ou, du moins, se crut contraint de prendre l'épée en l'honneur de cette femme, au moment où elle lui devenait plus qu'indifférente.

La querelle vint comme viennent les querelles de ce genre, c'est-à-dire d'une façon stupide, au café, entre un bock de bierre et une absinthe. L'adversaire d'Emile était un de ces duellistes enragés, véritable peste de société, toujours prêts à faire parade de leur talent et, par conséquent à faire naître les occasions de les montrer. Le poète, au contraire, avait peu fréquenté les salles d'armes et ne s'était jamais battu. Il reçut, dans le côté gauche, un mauvais coup d'épée qui atteignit à la fois le cœur et le poumon. On le ramena sanglant à l'hôtel où la divine X., arriva, toute éplorée, avec de grands gestes et de grandes phrases d'actrice. Cependant, son chagrin ne l'empêcha pas après une heure de lamentations tragiques d'accompagner une brillante cavalerie qui devait visiter les environs.

Emile se trouva donc seul, dans une chambre d'hôtel, en proie à l'abattement et aux révasseries qui donne la fièvre Quand il s'éveillait il pensait à sa petite Clothilde, qui lui avait offert si gentiment de l'accompagner. Elle ne l'aurait pas abandonné, cette chère enfant. Oh! comme il l'aimait, maintenant, maintenant ! comme il se repentait de ne l'avoir pas toujours aimée !

Le maître d'hôtel très alarmé, lui avait demandé l'adresse de sa famille pour avertir, mais il avait refusé. Il pensait au coup que recevrait sa chère petite femme en apprenant ce qui s'était passé et il ne voulait lui donner signe de vie que quand toute trace de sa folie aurait disparu. Il pria seulement qu'on fit chercher le meilleur chirurgien de la ville et il l'attendit avec anxiété. Sa blessure, mal pansée sur le terrain, par un des témoins de son adversaires qui se disait médecin, le faisait cruellement souffrir.

Au bout de deux heures, quelqu'un entra dans sa chambre. Il ouvrit les yeux et vit le maître de l'hôtel introduisant Bernard qui lui sembla tomber du ciel. Il lui tendit son bras droit qu'il pouvait remuer sans trop de douleur et lui exprima toute la joie et la surprise que lui causait sa présence.

Bernard de Sivrey n'avait jamais eu beaucoup de sympathie pour Emile Bordier, à qui il reprochait son absence de principes et son inconstance de caractère. Mais, à présent que celui-ci était devenu le mari de sa sœur, il s'y intéressait pour elle et, surtout, il était incapable de tenir rancune à un blessé. Il prit donc la main d'Emile et la pressa cordialement.

(*A suivre*)

—Les autorités municipales de notre ville n'ont pu s'entendre avec le C. P. R. au sujet de la gare projetée de la compagnie à Saint-Boniface. Nous espérons que les négociations continueront et que de chaque côté on fera des efforts pour arriver à une conclusion satisfaisante.



## AVIS

AVIS est par les présentes donné que James Hurst Forster, de la ville de Winnipeg, dans la Province du Manitoba, Gérant, demandera au Parlement du Canada a sa prochaine session, un Acte de divorce d'avec sa femme, Nellie Jane Forster, maintenant résidente de la ville de Sioux Falls, dans l'Etat du Dakota-Sud, un des Etats-Unis d'Amérique, pour motif d'adultère et de desertion

Le pétitionnaire demandera que le dit mariage entre Nellie Jane Forster et le pétitionnaire soit dessous, qu'il lui soit permis de se marier de nouveau et qu'il ait la garde et l'unique et absolu contrôle d'une enfant, Marguerite Fay Foster, âgée actuellement de six ans, et que tels autres relèvements nécessaires au cas soient accordés.

Daté à Winnipeg, Manitoba, ce 16ème jour d'actobre 1907.

AIKINS, ROBSON & Co.

2?1 McDermott Ave, Winnipeg,

Avocats du Pétitionnaire